



Arnaque - vente a la postiche et précisions

Par Visiteur

Bonjour,

Je m'appelle , j'habite a l'île de la Réunion.

Aujourd'hui, mes parents sont tombés dans le panneau d'une grosse arnaque dite "vente a la postiche".

Ils doivent payer 1.500 euros pour des batteries de casseroles + les cadeaux (belle arnaque).

Ils ont déjà versés 300 euros en espèces et ils ont fait 4 chèques de 300 euros encaissables dans les prochains mois.

Je voudrais savoir, d'après vous, ont-ils le droit de faire opposition sur les chèques? Il y a t'il moyen de faire en sorte d'annuler cette vente?

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je voudrais savoir, d'après vous, ont-ils le droit de faire opposition sur les chèques? Il y a t'il moyen de faire en sorte d'annuler cette vente?

Si je comprends bien vos parents ont été contacté afin de récupérer un cadeau et finalement ils ont acheté un service de table à 1500 euros.

Malheureusement ils ne peuvent pas faire opposition sur les chèques car s'ils agissent de la sorte alors qu'un contrat a été signé, le vendeur peut les poursuivre en justice.

Est ce qu'une clause de résiliation est prévue au contrat?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Ce matin nous sommes partis a la gendarmerie, ont a déposés une plainte. Les gendarmes nous ont signalés que la société été déjà dans le collimateur de la répression des fraudes.

Avec le dépôt de plainte, nous avons eu le motif nécessaire pour faire opposition aupres de la banque.

Mais comme la banque n'est pas ouverte le week end, nous sommes reparti au stand de ce commerçant afin d'essayer de réclamer un remboursement.

Arrivé sur place, nous avons fait un scandale, et après plusieurs longues minutes nous avons pu récupérer espèces et chèques contre un retour de la marchandise.

Le commerçant a pris notre facture et a écrit dessus: VENTE ANNULEE. Mais il ne pouvait pas selon lui nous donner le double de la facture car elle était déjà partie vers sa société en métropole.

Est ce que selon vous on peut considérer cette affaire résolu ? OU est ce qu'on risque encore des problème avec cette dans la nature ?

Par Visiteur

Monsieur

Votre réaction a été judicieuse.

Etant donné que vous avez le document sur lequel est stipulé, vente annulée, vous pouvez faire opposition aux chèques et le cas échéant vous aurez la preuve des faits.

Peut être même vous devriez demandé au magasin de vous restituer les chèques.

Cordialement